



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES VOSGES

CABINET

ARRETE 317/2013 du 09 janvier 2013
Portant attribution
de la Médaille de Bronze de la Jeunesse et des Sports
Promotion du 1^{er} janvier 2013

La Préfète des Vosges
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret n° 69-942 en date du 14 octobre 1969, relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la Médaille de la Jeunesse et des Sports ;

VU l'arrêté ministériel en date du 5 octobre 1987 déconcentrant les décisions d'attribution de la Médaille de Bronze de la Jeunesse et des Sports aux Préfets ;

VU le décret du Président de la République du 29 septembre 2011 portant nomination de Madame Marcelle PIERROT en qualité de préfète des Vosges ;

Sur proposition du Directeur de cabinet de la préfecture

A R R E T E

Adresse postale : Préfecture des Vosges - Place Foch - 88026 EPINAL CEDEX
Téléphone : 03 29 69 88 88 - Télécopie : 03 29 82 42 15

Retrouvez les horaires et modalités d'accueil des services sur <http://www.vosges.gouv.fr> ou sur notre serveur vocal : 03 29 69 88 89

ARTICLE 1er : La Médaille de Bronze de la Jeunesse et des Sports est attribuée, au titre de la promotion du 1^{er} Janvier 2013, aux personnes dont les noms suivent :

GRANDMOUGIN Danièle	Le Centre 88000 JEUXEY
GUSTIN Chantal	15 Chemin de la Hazelle 88120 - SAPOIS
LAPÔTRE Pascale	20 Avenue des Villes de France 88000 - EPINAL
MATHIS Véronique	4 rue des Etangs 88190 - GOLBEY
TROTZIER Odette	25 rue de Novion 88110 - CELLES/PLAINE
BRETON Denis	680 Route de Renauvoid 88390 - GIRANCOURT
HATTON Jean-Jacques	233 route des 4 feignes 88400 - XONRUPT
PIERROT Claude	20A rue de la Mairie 88390 - UXEGNEY
ROLLET Jean-Marie	15 La sauteure 88640 - GRANGES
ZANCHETTA Patrick	14 Chemin de la Frase Marzelay 88100 - SAINT-DIE-DES VOSGES

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes Administratifs de la préfecture.

EPINAL, le 09 JAN. 2013

La préfète,



Marcelle PIERROT



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES VOSGES

CABINET

Arrêté n°329/2013 du 18 janvier 2013
**Portant attribution de la Médaille d'Honneur
pour Actes de Courage et de Dévouement**

La Préfète des Vosges
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924, relatif à l'attribution de récompenses honorifiques pour actes de courage et de dévouement,

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée,

VU le décret du Président de la République du 29 septembre 2011 portant nomination de Madame Marcelle PIERROT en qualité de Préfète des Vosges ;

ARRETE

ARTICLE 1er : La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à la Maréchale des Logis-Chef Alexandra AQUILANO, affectée à la Brigade de la Gendarmerie Nationale de Saint-Dié-Des-Vosges, dont l'acte courageux et déterminé a permis, au péril de sa propre vie de sauver deux conducteurs blessés et prisonniers de l'habitacle de deux poids-lourds en proie aux flammes et à d'importantes fumées, le 07 novembre 2012, sur la commune de LUBINE.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Epinal, le 18 janvier 2013

Marcelle PIERROT



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CABINET

PRÉFET DES VOSGES

Arrêté n°330/2013 du 18 janvier 2013
**Portant attribution de la Médaille d'Honneur
pour Actes de Courage et de Dévouement**

La Préfète des Vosges
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924, relatif à l'attribution de récompenses honorifiques pour actes de courage et de dévouement,

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée,

VU le décret du Président de la République du 29 septembre 2011 portant nomination de Madame Marcelle PIERROT en qualité de Préfète des Vosges ;

A R R E T E

ARTICLE 1er : La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée au Gendarme Laurent BIGEL, affecté à la brigade de la Gendarmerie Nationale de Saint-Dié-Des-Vosges, dont l'acte courageux et déterminé a permis, au péril de sa propre vie de sauver deux conducteurs blessés et prisonniers de l'habitacle de deux poids-lourds en proie aux flammes et à d'importantes fumées, le 07 novembre 2012, sur la commune de LUBINE.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Epinal, le 18 janvier 2013

Marcelle PIERROT



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CABINET

PRÉFET DES VOSGES

Arrêté n°331 du 18 janvier 2013
**Portant attribution de la Médaille d'Honneur
pour Actes de Courage et de Dévouement**

La Préfète des Vosges
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924, relatif à l'attribution de récompenses honorifiques pour actes de courage et de dévouement,

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée,

VU le décret du Président de la République du 29 septembre 2011 portant nomination de Madame Marcelle PIERROT en qualité de Préfète des Vosges ;

A R R E T E

ARTICLE 1er : La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée au Sapeur-Pompier Volontaire de 1^{ère} Classe Bruno BANDESAPT, affecté au centre de secours du Ban de Laveline, dont l'acte courageux et déterminé a permis, au péril de sa propre vie de sauver deux conducteurs blessés et prisonniers de l'habitacle de deux poids-lourds en proie aux flammes et à d'importantes fumées, le 07 novembre 2012, sur la commune de LUBINE.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Epinal, le 18 janvier 2013

Marcelle PIERROT



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES VOSGES

CABINET

Arrêté n°332/2013 du 18 janvier 2013
**Portant attribution de la Médaille d'Honneur
pour Actes de Courage et de Dévouement**

La Préfète des Vosges
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924, relatif à l'attribution de récompenses honorifiques pour actes de courage et de dévouement,

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée,

VU le décret du Président de la République du 29 septembre 2011 portant nomination de Madame Marcelle PIERROT en qualité de Préfète des Vosges ;

A R R E T E

ARTICLE 1er : La Médaille de Bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée au Gardien de la Paix Hervé JERÔME, de la circonscription de sécurité publique de Saint-Dié-des-Vosges dont l'action courageuse et déterminée a permis, au mépris de sa propre intégrité physique de sauver une personne qui était victime d'une agression par un groupe d'une vingtaine de personnes, le samedi 10 novembre 2012 à Saint-Dié-des-Vosges.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Epinal, le 18 janvier 2013



Marcelle PIERROT



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES VOSGES

CABINET

Arrêté n° 333/2013 du 18 janvier 2013
**Portant attribution de la Médaille d'Honneur
pour Actes de Courage et de Dévouement**

La Préfète des Vosges
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924, relatif à l'attribution de récompenses honorifiques pour actes de courage et de dévouement,

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée,

VU le décret du Président de la République du 29 septembre 2011 portant nomination de Madame Marcelle PIERROT en qualité de Préfète des Vosges ;

A R R E T E

ARTICLE 1er : La Médaille de Bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à l'Adjointe de Sécurité Estelle ROHR, de la circonscription de sécurité publique de Saint-Dié-des-Vosges pour avoir, le 10 novembre 2012 à 05h00 lors d'une intervention à Saint-Dié-des-Vosges, tout d'abord porté assistance et mis en sécurité son équipier agressé et blessé puis s'être exposée seule, au péril de sa propre sécurité face à un groupe d'une vingtaine d'agresseurs en assurant la protection d'une victime d'agression au sol et en danger. Elle a, en ces circonstances fait preuve d'un sang froid, d'un courage et d'un sens du devoir remarquables.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Epinal, le 18 JAN, 2013

Marcelle PIERROT